

## BILAN D'ACTIVITES 2011 & PERSPECTIVES 2012

Alors que les réformes modifient en profondeur l'assise financière des collectivités et dessinent les nouvelles cartes des territoires intercommunaux, sur fond de crise financière, la Communauté de Communes a accueilli, en 2011, 4 nouvelles entreprises sur son Parc d'activités « Actipôle12 », site les Forts à Chérisy. Elle a poursuivi les investissements d'avenir, notamment avec l'arrivée du très haut débit Internet et l'étude d'aménagement de la gare de Marchezais - Broué. L'année 2012 sera une année de chantiers, avec l'agrandissement du parking de la gare de Marchezais - Broué et les travaux de viabilisation d'une seconde tranche aux Forts.

### Les réformes en marche, quelques explications...

Depuis la loi de finances adoptée le 30 décembre 2009, à taux constant, le produit d'impôt sur les entreprises est de fait amené de par la loi à baisser. C'est là l'objectif premier de la loi.

**Les Taxes des ménages** (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâtie, Taxe Foncière Non Bâtie) ont changé de destinataires en 2011. La part départementale a été transférée aux communes et aux communautés de communes. Cette nouvelle recette pour le bloc commune-intercommunalité, sans conséquence sur le montant de l'imposition des ménages, alimente un mécanisme de compensation entre les collectivités, afin d'éviter de trop grands écarts de recettes entre l'avant et l'après réforme.

**La cotisation économique territoriale** (CET) remplace par ailleurs la taxe professionnelle. Composée de deux parts, l'une la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), calculée à partir des mêmes bases que la Taxe Foncière Bâtie, évolue peu et demeure stable, l'autre la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), indexée sur les chiffres d'affaires des entreprises, fluctue selon la conjoncture économique. Cette fluctuation ainsi que le prévoit la loi, est compensée en 2010 et 2011 par un fonds national de garantie (FNGIR). En 2012, le nouvel impôt produira les premiers effets réels dans les budgets des collectivités.

**La loi sur la réforme des collectivités territoriales** du 16 décembre 2010 a engagé une recomposition des limites administratives, une réorganisation des compétences exercées et une évolution de la représentation électorale. Dans chaque département le Préfet a rédigé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. En Eure et Loir, il consiste essentiellement à rattacher les communes isolées à une Communauté de Communes ou d'Agglomération, et à supprimer un certain nombre de syndicats intercommunaux, par exemple ceux à compétence scolaire. En ce qui concerne la Communauté de Communes, Mr le Préfet a proposé son maintien en l'état, tant au niveau de ses compétences que de son périmètre, seule la suppression d'un Syndicat qui n'avait plus d'activité était proposée. Le schéma avant d'être appliqué, sera vraisemblablement amendé, puis approuvé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, composée de 44 représentants élus des différentes collectivités d'Eure et Loir. Notre Conseil Communautaire, après un examen attentif du Schéma proposé par le Préfet, après

comparaison des compétences, de la situation fiscale et de l'endettement avec Dreux Agglomération, avait délibéré en faveur du document proposé et avait :

- émis un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale au maintien de la Communauté de Communes LES VILLAGES DU DROUAIS dans son périmètre actuel.

- émis un avis défavorable à tout projet d'intégration ou de fusion de la Communauté de Communes LES VILLAGES DU DROUAIS dans ou avec la Communauté d'Agglomération DREUX AGGLOMERATION,

Le Conseil Communautaire s'était enfin déclaré favorable à une coopération conventionnelle entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

**Dernière minute :** Comme on pouvait l'imaginer, un amendement a été proposé. Il inscrit le périmètre de l'actuel pays drouais comme périmètre de référence pour la constitution d'une éventuelle agglomération du Pays drouais (76 communes), formée des Communautés de Communes du Val d'Avre, du Plateau de Brezolles, du Thymerais, du Val d'Eure et Vesgre, des Villages du Drouais et de Dreux Agglomération. La conduite des échanges et des études nécessaires à sa mise en œuvre se situe au 1<sup>er</sup> janvier 2014. En sus des conditions prévues par la loi, il est demandé au Préfet de recueillir expressément l'accord de chaque Communauté de Communes concernée, avant de signer l'arrêté de périmètre.

### Sur le parc d'activités « Actipôle 12 »

**Le très haut débit de 100 Mb/s dessert désormais** « Actipôle 12 », grâce au partenariat engagé avec France Télécom, un Nœud Réseau Abonnés (NRA) relié à la fibre optique a en effet été installé sur le site « les Merisiers » à



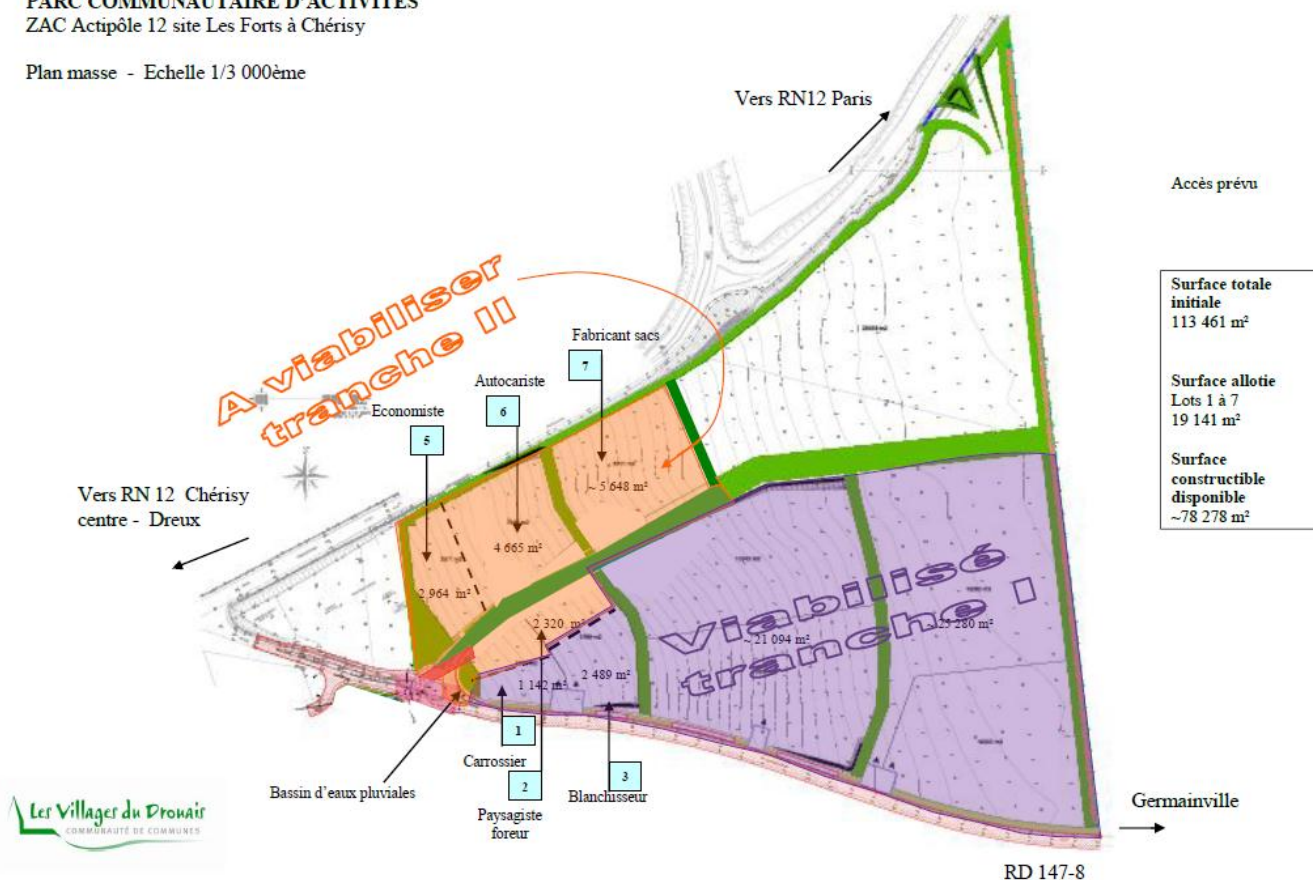
Pose du shelter abritant le NRA à Germainville

Germainville. Sur le site « Les Forts » à Chérisy, la fibre optique longe le parc d'activités. Un NRA pourra suivant les besoins être installé.

**Le site « Les Forts » à Chérisy** accueillera 4 nouvelles entreprises et une trentaine d'emplois, un économiste de la construction, un autocariste, un fabricant et distributeur de sacs pour les grandes enseignes, un paysagiste et foreur de sols. Ces entreprises déjà toutes existantes, ont choisi le site afin de s'y développer. Après la viabilisation de la partie sud en 2008, une seconde tranche de viabilisation du site sera conduite durant le 1er trimestre 2012 et concernera l'ensemble des lots vendus. La surface totale ainsi vendue couvre 15 600 m<sup>2</sup> environ ; Elle s'ajoute aux 3 631 m<sup>2</sup> déjà commercialisés l'an dernier et qui concernent 11 emplois. Il reste actuellement environ 78 300 m<sup>2</sup> disponible à la vente.

**PARC COMMUNAUTAIRE D'ACTIVITES**  
ZAC Actipôle 12 site Les Forts à Chérisy

Plan masse - Echelle 1/3 000ème



A proximité du site, l'enseigne Lhermite Loisirs a ouvert ses portes comme annoncé. Elle propose dans un vaste hall d'exposition une gamme professionnelle de machines outils de jardin et un service de réparation de qualité.

**Le site «les Merisiers »** à Germainville, fait pour sa part l'objet d'un patient travail de négociations foncières, en relation depuis 2004, avec le Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et de par son adhésion lors sa création en 2006 au Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure et Loir (SMAFEL). LA SAFER négocie avec les propriétaires et les exploitants, le SMAFEL finance à 80 % l'acquisition et la conservation durant 5 ans de terres agricoles, en vue d'échanges avec les propriétaires dont les parcelles sont incluses dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

destinées à la réalisation du Parc d'activités. Les 20 % restant sont à la charge de la Communauté de Communes. Il est tenu compte de la situation professionnelle de chaque exploitant agricole, afin d'éviter les réductions de surface cultivables dommageables à l'équilibre des exploitations et de privilégier les échanges fonciers. La Communauté de Communes a en parallèle étudié plusieurs candidatures d'installations d'un équipement hôtelier de qualité. Aujourd'hui une seule candidature demeure en lice. La vente des parcelles actuellement disponibles devrait ainsi pouvoir se conclure en 2012. Il serait souhaitable que l'équipement hôtelier intègre le transfert sur site, du relais routier de Marolles dont l'accès direct à la RN12, ne sera pas pérennisé lors de la mise aux normes en voie express.

**Le parc éolien à Germainville toujours au tribunal**

Le permis de construire accordé fin 2007 pour 12 éoliennes de 2 MW chacune, avait fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, et avait obtenu un jugement favorable face à l'association de riverains de Germainville. Cette dernière ayant posé un recours en appel, l'affaire est actuellement toujours en instance de jugement auprès de la Cour d'Appel de Nantes.

**Les services aux habitants, en plus et en mieux**

**Les télécommunications numériques haut débit**

Le sud du territoire communautaire, à savoir les communes d'Ecluzelles, Ouerre, Mézières en Drouais, La

Chapelle Forainvilliers et Germainville, bénéficient du haut débit Internet depuis cette année, c'est-à-dire d'une vitesse de transmission supérieure à 2 Mb/s en entrée et en sortie. La Communauté de Communes a confié à la Société REGIE.S de Chartres le soin de réaliser et d'exploiter une boucle locale radio Internet. Les habitants peuvent désormais moyennant la pause d'une petite antenne en toiture, et un abonnement de coût comparable à ceux des lignes filaires, accéder au service. Pour toute information sur les fournisseurs d'accès et l'installation d'antenne, la mairie de votre domicile est à votre disposition.

### **La gare de Marchezais - Broué**

L'étude de diagnostic visant à décrire les scénarii d'amélioration du stationnement et de la desserte de la gare, s'est achevée. Un projet des travaux devrait être adopté en fonction des capacités de financement du budget 2012. L'orientation retenue est de limiter l'affluence qui ne cesse de croître. Différentes mesures ont été envisagées et seront mises en place de façon progressive. Il s'agit tout d'abord de sécuriser les lieux. L'extension actuelle sera traitée en enrobé et équipée d'éclairage public. L'ensemble du parc de stationnement sera borduré. Il s'agit ensuite de favoriser les modes d'accès alternatifs à l'usage personnel de l'automobile. Le cheminement piéton à partir du hameau de Marolles et de Marchezais sera amélioré notamment sur les traverses de route et à l'intérieur du parking, des emplacements de covoiturages seront réservés dans les bourgs centres les plus proches, Abondant et Bû. Une tarification du stationnement sera mise en place dans une gamme de prix comparable à celle de la gare la plus proche c'est-à-dire Houdan. Enfin, à la demande de la Communauté de Communes, le Conseil Régional a sollicité la SNCF, afin de rétablir une billetterie automatique.



Gare de Marchezais Broué

### **Le service public d'assainissement non collectif**

Le diagnostic initial d'environ 2 000 installations individuelles a débuté, il s'achèvera fin 2012. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006, prévoit le contrôle initial et périodique dans un intervalle de durée maximale de 10 ans. Depuis le 1er janvier 2011 lors des ventes de biens, les Communes ou la Communautés de Communes lorsqu'elles en ont la compétence, exercent le contrôle sur toutes les installations de leur territoire, avant le 31 décembre 2012. Les 15 Communes membres ont transféré cette compétence à la Communauté de Communes afin de mutualiser les coûts et d'obtenir un effet d'échelle favorable à leur diminution. La Communauté de Communes après l'appel d'offres, a confié la réalisation du diagnostic initial à la Lyonnaise des Eaux.

Le diagnostic initial **hors vente** est facturé 49 € t.t.c. (avec TVA à 5.5 %), le diagnostic initial **en cas de vente de bien**

est facturé 179 € t.t.c. (avec TVA à 5.5 %). Le diagnostic initial consiste en une visite avec examen des ouvrages d'épuration, ouverture des regards, relevé du plan de l'installation. Un rapport est ensuite établi et adressé au propriétaire. Il décrit la configuration de l'installation et son état de fonctionnement. Une note de 1 (risques importants), 2 (risques moyens) ou 3 (risques faibles), est éventuellement attribuée à l'installation en fonction des priorités de travaux de réhabilitation à réaliser, vis-à-vis des risques sur la santé ou sur l'environnement, ou bien l'installation est déclarée conforme aux normes actuelles. Il est à noter que la plupart des installations sont anciennes (antérieures à 2000), et que depuis les normes d'assainissement ont évolué. De fait une installation ancienne, bien entretenue et en bon état de fonctionnement recevra une note 3 avec des prescriptions de réhabilitation. Dans le cas de la vente de bien, le délai de réhabilitation fixé par la loi, est de 1 an après la vente, dans les autres cas, il est de 4 ans.

### **Les Centres de loisirs et le relais d'assistantes maternelles**

Le service Enfance Jeunesse a 5 ans d'existence.

**Les centres de loisirs** sont désormais bien connus des familles qui ont des enfants de 3 à 11 ans. Sur 1 500 enfants de cette tranche d'âge au sein de la Communauté de Communes, environ 960 enfants ont bénéficié de ce service (soit 64 %).

En 2011, la fréquentation des 6 centres de loisirs a fortement augmenté en accueil périscolaire. La moyenne journalière s'établit à plus de 210 enfants accueillis sur les différentes structures. Un nouvel accueil périscolaire destiné à l'accueil des écoliers du regroupement pédagogique Rouvres, Berchères sur Vesgre, Saint Ouen Marchefroy, a ouvert sur la commune de Rouvres en septembre 2011. L'habilitation est limitée à 30 enfants pour des raisons de maîtrise des coûts. Les projets pédagogiques et les plannings d'activités qui en découlent sont toujours consultables sur internet. Les familles se sont appropriés cet outil et n'hésitent pas à contacter le service en cas de difficultés. La Commission Enfance est très attentive à la qualité du service proposé, elle exerce une gestion attentive et rigoureuse des moyens humains, et



Le Président Michel Lethuillier et le vice-Président Christian Matelet lors de la signature du contrat enfance avec la Caisse d'Allocation Familiale

matériel mis en place.

La formation du personnel est une traduction de cette volonté de qualité. En 2011, l'ensemble du personnel du service a bénéficié d'une action de formation. L'installation du nouveau logiciel de gestion et de facturation est une réussite en termes d'efficacité et de facilité pour les familles qui peuvent s'inscrire et régler les prestations sur la plupart des structures. Le projet éducatif de la Communauté de Communes se veut dynamique et s'adaptera à l'évolution de la demande des enfants et de leurs familles.

**Le Relais des Assistantes Maternelles (RAM)**, structure dédiée aux plus petits, a dès la fin de cette première année d'existence, pris un rythme tout à fait satisfaisant, il rend les services que nous prévoyions et a fait la preuve de son utilité : la quasi-totalité des 98 assistantes maternelles en activité sur le territoire, est en contact avec la responsable Laetitia Tripet. Les assistantes maternelles se sont beaucoup impliquées, elles se sentent moins isolées et ont de plus en plus le réflexe de contacter le relais. En cas de

répertoire par thème les animations. Elle est envoyée aux assistantes maternelles ayant participé à au moins un atelier. Un bulletin de liaison « Atout RAM » adressé à toutes les assistantes maternelles, retrace les temps forts de l'année. Ce sont en particulier les temps d'animation collective c'est-à-dire en général en dehors de la présence des enfants et dédiés aux assistantes maternelles. En 2011, il y a eu des temps de préparation de la kermesse des petits, les rencontres avec le service départemental de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), une formation aux premiers secours, et même une sortie avec les enfants en centre équestre.

En 2012, de nouveaux thèmes seront abordés : Le droit à la formation continue des Assistantes Maternelles, avec la participation de la PMI, le développement du jeune enfant, la mise en application de la convention collective, et une nouvelle session de formation aux premiers secours sera proposée. Enfin, devant la forte attente d'évènements festifs, de la part des familles et des assistantes maternelles, un spectacle petite enfance pourra être proposé courant 2012.

*N'oubliez pas de venir prendre des nouvelles sur votre site Internet (139 visites par jour en 2010)*

[www.lesvillagesdudrouais.com](http://www.lesvillagesdudrouais.com)

Directeur de la publication : Michel Lethuillier  
Rédacteur en chef : Cécile Lamy  
Crédit photos tous droits réservés



difficultés, elles orientent plus spontanément les parents vers la responsable du RAM. De jeunes (ou futurs) parents contactent aussi le RAM :



ils y cherchent une écoute et un soutien dans leurs démarches. Ils prennent alors plus conscience de leurs responsabilités d'employeurs et de parents. Plus de 300 appels et 25 rendez-vous de parents en 2011, témoignent de l'utilité du relais. Les questions des parents portent sur les contrats de travail, des conseils, voire des médiations employeurs employée. 40 % des assistantes maternelles fréquentent régulièrement les ateliers d'éveil hebdomadaires itinérants, avec les enfants. Dans ce temps d'accueil collectif, se déroulent des activités spécifiques pour les petits : comptines, jeux de motricité, musique, activités manuelles, histoires, autour de thèmes de la vie quotidienne. Ont été par exemple choisis en 2011, les transports, la ferme, l'alimentation. La revue des ateliers, 3 parutions en 2011,

